

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance spéciale du conseil municipal, tenue le 18 février 2013, à 18h30, à la salle Albert McDuff du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Mario McDuff, Pierre Vermette et Dominic Gemme ainsi que mesdames les conseillères Nathalie Poitras et Monique Savard.

Était absente : Madame la conseillère Clairette Gemme McDuff.

La directrice générale, madame Carmen McDuff et la greffière, Me Éléa Claveau étaient également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

48-02-13

**Convention collective des cols bleus
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue entre les deux parties le 12 février dernier pour une convention d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater des représentants de la Municipalité afin de signer ladite convention et ce, conditionnellement à l'acceptation de celle-ci par les salariés.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire François Gamache ainsi que la directrice générale, Mme Carmen McDuff à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet aux présentes.

Adoptée

49-02-13

Embauche – greffier

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à l'embauche de Me Daniel Brazeau au poste de greffier, à compter du 25 février prochain, avec une période de probation d'un an.

Adoptée

50-02-13

**Emplacement poste de pompage supplémentaire
Mandat BPR**

CONSIDÉRANT que la Municipalité évalue la possibilité de construire une école primaire du côté nord de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT qu'une étude doit être effectuée afin de déterminer l'emplacement optimal pour des futurs postes de pompage afin de s'assurer d'un système efficace de traitements des eaux usées si le projet venait à terme ;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poitras, appuyée par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la firme BPR afin de procéder à l'étude des alternatives de raccordement au réseau d'égout sanitaire existant d'une future école et de futurs développements domiciliaires au nord de la rue Principale, pour un montant de 9 600\$ plus les taxes applicables. Cette dépense est imputable au poste 02-130-00-411.

Adoptée

51-02-13

Embauche – Surveillant d'école

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De procéder à l'embauche de M. Louis Cogné, à titre de surveillant d'école, à compter du 25 février 2013, avec une période de probation de trois mois.

Adoptée

52-02-13

**Contrat avec le groupe « Le vent du nord »- Pique-nique du 100^e
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'un groupe musical doit être embauché par la Municipalité dans le cadre des festivités du grand pique-nique du 100^e;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du 100^e;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice du Service des loisirs sportifs, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat avec le groupe « Le vent du nord» pour une prestation lors du grand pique-nique prévu dans le cadre des festivités du 100^e anniversaire de la Paroisse de Saint-Amable.

Adoptée

Période de questions des citoyens

Aucune question

Levée 19h05

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal